CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

58e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 26 au 30 octobre 2020

**SC58 Doc.22.2**

**Rapport du Secrétariat sur les Initiatives régionales Ramsar**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

1. prendre note des rapports annuels soumis par les Initiatives régionales Ramsar pour 2019 conformément à la Résolution XIII.9, *Les* *Initiatives régionales Ramsar 2019-2021*;
2. allouer des fonds de la ligne budgétaire D « Appui aux Initiatives régionales Ramsar » (Résolution XIII.2) du budget administratif Ramsar 2020 afin de fournir un appui financier de départ aux nouvelles initiatives pour leurs activités en 2020, comme suit :

- 25 000 CHF à l’Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Sénégal ;

- 25 000 CHF à l’Initiative régionale Ramsar pour le bassin de l’Amazone ;

- 25 000 CHF à l’Initiative régionale Ramsar pour l’Asie centrale ; et

- 25 000 CHF à l’Initiative régionale Ramsar indo-birmane ;

1. charger le Secrétariat de finaliser les accords de financement contractuels avec les Initiatives régionales Ramsar désignées, afin de permettre le bon déroulement de la mise en œuvre de leurs plans de travail pour 2020 ;
2. examiner et approuver la proposition de nouveau format de rapport des Initiatives régionales Ramsar préparée par le Secrétariat en réponse à la décision SC57-11 en suivant les principes énoncés au paragraphe 8 de la Résolution XIII.9 et en s’appuyant sur les contributions du Groupe de travail sur les Initiatives régionales Ramsar ; et
3. fournir au Secrétariat des orientations sur le processus que les Parties souhaiteraient voir suivre pour inviter à la soumission de propositions de nouvelles IRR.

**Contexte**

1. À sa 7e session (COP7, San Jose, 1999), la Conférence des Parties contractantes a reconnu dans la Résolution VII.19, *Lignes directrices pour la coopération internationale dans le cadre de la Convention de Ramsar*, que la coopération régionale est un moyen efficace de promotion des objectifs de la Convention et d’amélioration de leur mise en œuvre. Cela a amorcé la mise en place et l’élaboration d’un mécanisme de coopération régionale officiellement établi, désormais appelé Initiative régionale Ramsar (IRR).

2. À la COP13 (Dubaï, 2018), au paragraphe 1 de la Résolution XIII.9, *Les Initiatives régionales Ramsar 2019-2021*, la Conférence a rappelé que les IRR « qui comprennent des centres régionaux pour la formation et le renforcement des capacités et des réseaux régionaux facilitant la coopération, sont conçues comme des moyens opérationnels de fournir un appui efficace pour une mise en œuvre améliorée de la Convention dans des régions géographiques données, dans le cadre de la coopération internationale volontaire aux questions relatives aux zones humides qui sont d’intérêt commun ».

3. Dans le paragraphe 11 de la Résolution XIII.9, les Parties contractantes ont approuvé les 19 IRR suivantes qui opèrent dans le cadre de la Convention jusqu’à la COP14 (2021) :

* Centre Ramsar pour l’Afrique de l’Est (RAMCEA) ;
* Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche sur les zones humides de l’hémisphère occidental (CREHO) ;
* Centre régional Ramsar – Asie centrale et de l’Ouest (RRC-CWA) ;
* Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RCC-EA) ;
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières d’Afrique de l’Ouest (WaCoWet) ;
* Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Niger (NigerWet) ;
* Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Sénégal l (SenegalWet) ;
* Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides des Hautes Andes (HAW) ;
* Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle du bassin du Río de la Plata ;
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Caraïbes (CariWet) ;
* Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens ;
* Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation durable des zones humides du bassin de l’Amazone ;
* Partenariat pour la voie de migration Asie de l’Est-Australasie (EAAFP) ;
* Initiative régionale Ramsar pour l’Asie centrale (RRI-CA) ;
* Initiative régionale Ramsar indo-birmane (IBRRI) ;
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides méditerranéennes (MedWet) ;
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Carpates (CWI) ;
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides nordiques-baltiques (NorBalWet) ; et
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières de la mer Noire et de la mer d’Azov (BlackSeaWet).

**Progrès des travaux des 19 Initiatives régionales Ramsar en 2019**

4. À la COP12 (Punta del Esta, 2015), au paragraphe 12 de la Résolution XII.8, *Initiatives régionales 2016-2018 fonctionnant dans le cadre de la Convention de Ramsar*, les Parties contractantes ont demandé « au Comité permanent de continuer d’évaluer chaque année, d’après les rapports soumis, conformément à la présentation adoptée dans la Décision SC41-21 du Comité permanent, le fonctionnement des Initiatives régionales Ramsar par rapport aux Directives opérationnelles, l’application de la Convention et le Plan stratégique Ramsar 2016-2024, avec l’appui du Groupe de surveillance des activités de CESP si nécessaire ».

5. À la COP13 (Dubaï, 2018), au paragraphe 8 de la Résolution XIII.9, les Parties contractantes ont décidé que « les IRR, pour rester officiellement reconnues en tant que telles, doivent respecter les principes suivants :

a. les IRR sont approuvées par la Conférence des Parties contractantes ou, dans la période intersession, si elles sont nouvelles, par le Comité permanent ;

b. les IRR font l’objet d’un examen par les Parties contractantes, à chaque session de la Conférence des Parties ;

c. les IRR rédigent leur cahier des charges qui contient leur propre règlement intérieur, la description de leur structure, de leur gouvernance et de leur composition, y compris le statut de la participation du Secrétariat de la Convention à l’IRR et qui doit se conformer aux Résolutions et Recommandations de la Conférence des Parties ;

d. les IRR sont financièrement responsables ;

e. les IRR doivent entreprendre des tâches qui s’inscrivent dans le cadre de l’application de la Convention dans leur région et ne peuvent s’exprimer qu’en leur propre nom, en utilisant seulement leur propre logo ;

f. les IRR doivent soumettre au Secrétariat, à la fin de chaque année, dans la présentation approuvée par le Comité permanent, un rapport annuel de situation sur leurs travaux et un résumé financier, accompagnés d’un plan de travail et d’un budget pour l’année suivante ; et

g. les IRR établies depuis moins de six ans qui souhaitent faire une demande d’appui financier de départ au budget administratif de la Convention de Ramsar doivent en faire la demande dans le budget qu’elles soumettent pour l’année suivante ».

6. Le Secrétariat entretient des contacts réguliers avec les IRR pour s’assurer que leurs objectifs et programmes de travail sont conformes au Plan stratégique de la Convention et que les Directives opérationnelles pour les IRR sont appliquées.

7. Les coordinateurs des IRR ont été priés d’utiliser le format de rapport annuel (document SC41-13, annexe I, disponible sur <https://www.ramsar.org/fr/activite/initiatives-regionales-ramsar>) et d’envoyer au Secrétariat au plus tard le 20 janvier 2020 leur rapport sur les activités entreprises en 2019 et celles prévues pour 2020, incluant un aperçu financier. Ces rapports sont disponibles sur : <https://www.ramsar.org/fr/search?sort=field_sort_title&order=asc&f%5B0%5D=field_tag_body_event%3A593&f%5B1%5D=field_document_type%3A573&f%5B2%5D=field_sort_date%3A2020&search_api_views_fulltext=>.

8. Deux rappels pour la soumission des rapports annuels ont été envoyés à toutes les IRR, et le Secrétariat a effectué un suivi individuel des IRR de chaque région. Toutefois, le rapport annuel de la CREHO n’avait pas été reçu au 29 février 2020.

9. Le Secrétariat a examiné les rapports soumis et a préparé un résumé des informations, en se concentrant sur les résultats obtenus par les 18 IRR ayant fait rapport et leurs activités en cours, ainsi que sur l’application des principes relatifs aux IRR définis au paragraphe 8 de la Résolution XIII.9. Le résumé est présenté en annexe 1 du présent document. Selon les rapports, les principales activités menées par les IRR en 2019 étaient les suivantes : organisation d’événements ou d’ateliers pour le renforcement des capacités (p. ex. gestion des zones humides, évaluation), et sensibilisation à travers l’organisation d’événements, la mise à jour des sites Web et la création de réseaux entre les pays membres. Sur la base des informations reçues, il est difficile d’évaluer l’impact des activités réalisées.

10. Le paragraphe 8.d) de la Résolution XIII.9 indique que les IRR doivent être financièrement responsables. Aucune information financière n’a été reçue de NigerWet et de MedWet. Les informations financières fournies dans les autres rapports ne permettent qu’une compréhension limitée de l’efficacité des opérations menées par les IRR. De plus, la manière dont les financements sont dépensés pour les activités administratives et les activités des programmes n’apparaît pas clairement.

11. Les problèmes communément identifiés dans les rapports sont la limitation des ressources financières et les difficultés à mobiliser de nouvelles ressources. Ces obstacles ont entraîné des retards dans la mise en œuvre des activités et des modifications des plans de travail. Pour réduire ces difficultés, le paragraphe 25 de la Résolution XIII.9 encourage « les Parties contractantes concernées à prendre les mesures nécessaires pour que les IRR acquièrent une viabilité financière, de préférence par un appui financier provenant d’une diversité de sources, pour établir des mécanismes et procédures garantissant leur pérennité au-delà de périodes de projets spécifiques et pour essayer d’éviter qu’elles ne deviennent tributaires d’un seul grand donateur, afin de promouvoir la stabilité financière des IRR ».

**Attribution des fonds du budget administratif Ramsar aux activités des nouvelles IRR en 2020**

12. Au paragraphe 14 de la Résolution XIII.9, la Conférence des Parties note que « la Résolution XIII.2, *Questions financières et budgétaires*, inscrit au budget administratif de la Convention pour 2019-2021 une ligne budgétaire intitulée “Appui aux Initiatives régionales Ramsar”, pour accorder un appui de départ pour les coûts de fonctionnement des IRR établies depuis moins de six ans ».

13. Dans le paragraphe 15 de la Résolution XIII.9, les Parties contractantes ont décidé que « le niveau d’appui financier du budget administratif de la Convention aux IRR éligibles pour les années 2019, 2020 et 2021 sera déterminé chaque année par le Comité permanent, d’après les rapports annuels les plus récents et les plans de travail actualisés qui seront soumis conformément à la présentation et au calendrier requis en application des recommandations spécifiques du Sous-groupe sur les finances du Comité permanent ».

14. À sa 57e Réunion (SC57), le Comité permanent, par la décision SC57-48, a approuvé l’allocation de 100 000 CHF du budget administratif aux IRR énumérées dans le tableau 2 de l’annexe 9.2 du rapport de la réunion, et a chargé le Secrétariat de prendre contact avec SenegalWet concernant la solde non dépensé des années précédentes et sa capacité à utiliser une contribution supplémentaire pour 2019. En suivant ces instructions, le Secrétariat a pris contact avec SenegalWet concernant la nécessité d’une allocation supplémentaire de 25 000 CHF et le représentant de l’Initiative a informé le Secrétariat que les fonds non dépensés de l’année précédente étaient suffisants pour les opérations de 2019. Compte tenu de cette réponse, le Sous-groupe sur les finances a demandé que l’attribution de 100 000 CHF du budget administratif aux activités de l’IRR en 2019 soit divisée à parts égales entre les trois autres IRR éligibles à un soutien du Secrétariat.

15. Pour 2020, les quatre IRR éligibles à un soutien du Secrétariat ont soumis, dans leurs rapports financiers et plans de travail pour 2020, de nouvelles demandes d’appui du budget administratif Ramsar, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous.

*Tableau 1 : Résumé des dépenses en 2019 et financement des nouvelles Initiatives régionales Ramsar pour 2020*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Dépenses 2019 (CHF)** | **Financement 2020 (CHF)** |
| Initiative régionale Ramsar | Attribution approuvée pour 2019 | Dépenses déclarées en 2019\* | Solde reporté de 2019\* | Dépenses prévues/ inscrites au budget pour les activités de 2020 | Contribution 2020 demandée | Attribution du budget proposée par le Secrétariat pour 2020 |
| Bassin du fleuve Sénégal | 0 | 32 944 | 8 256 | 77 000 | 42 744 | 25 000 |
| Bassin de l’Amazone | 33 333 | 0 | 67 727 | 92 000 | 25 000 | 25 000 |
| Asie centrale | 33 333 | 63 824 | 10,929 | 40,929 | 30 000 | 25 000 |
| Région indo-birmane | 33 333 | 207 823 | 45 945 | 133 000 | 30 000 | 25 000 |
| **Total** | 100 000 | 304 591 | 132 857 | 342 929 | 127 744 | 100 000 |

\* Incluant d’autres ressources (p. ex. reliquats des années précédentes et/ou financement de projets)

16. Le Comité permanent est invité à décider comment répartir le montant disponible (100 000 CHF) sur la ligne budgétaire D « Appui aux initiatives régionales » du budget administratif Ramsar. Le Secrétariat propose dans le tableau 1 une attribution de 25 000 CHF à chacune des quatre IRR éligibles pour leurs activités de 2020.

**Nouveau format de rapport et orientations**

17. Suite à la décision SC57-11, par laquelle le Comité permanent « charge le Secrétariat d’examiner le modèle de rapport et le processus afin de préparer la brève évaluation demandée au paragraphe 28 de la Résolution XIII.9 », un nouveau format de rapport a été préparé par le Secrétariat en intégrant les commentaires du Groupe de travail sur les IRR (reçus de cinq Parties contractantes et de trois IRR). Il figure dans le présent document en tant qu’annexe 2. Le format proposé comprend des orientations sur la manière de rédiger le rapport pour assurer une plus grande cohérence entre les IRR et veiller à ce que les travaux de chaque IRR soient conformes aux principes énoncés au paragraphe 8 de la Résolution XIII.9. Ce format de rapport permettra au Secrétariat d’examiner et de préparer plus efficacement une brève évaluation du fonctionnement et des réalisations des IRR actives durant la période 2019-2021 pour examen par le Comité permanent et soumission à la COP14 (Résolution XIII.9, paragraphe 28).

**Orientations sur l’appel à propositions de nouvelles IRR**

18. Le paragraphe 13 de la Résolution XIII.9 donne instruction au Secrétariat « d’ouvrir l’appel à propositions pour de nouvelles IRR qui seront approuvées par la Conférence des Parties à la COP14 ou par le Comité permanent lors de ses réunions précédant la COP14 ». Toutefois, aucune indication n’a été fournie quant à la manière de procéder. Le Secrétariat demande au Comité permanent de fournir des orientations sur le processus que les Parties souhaiteraient voir suivre pour inviter à la proposition de nouvelles IRR.

**Annexe 1**

**Résumé des rapports annuels des IRR pour 2019 et principes de la Résolution XIII.9**

| **Initiative régionale Ramsar (IRR) et année de mise en place** | **Principes de la Résolution XIII.9** | **Budget prévu pour 2019 (en CHF sauf indication contraire)** | **Dépenses 2019 (en CHF sauf indication contraire)** | **Ressources financières** | **Principales activités** | **Difficultés** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nombre de pays soutenant l’IRR** | **Cahier des charges (y compris règlement intérieur)** | **Structure et gouvernance** | **Statut/rôle du Secrétariat de la Convention** | **Gestion financière** |
| Centre Ramsar pour l’Afrique de l’Est (RAMCEA), 2009 | 5 | Oui | Le Conseil d’administration qui est l’instance décisionnelle suprême est chargé de la conduite de toutes les affaires. Le Secrétariat du RAMCEA traite des activités courantes et rend compte au Conseil d’administration. | Observateur | Sous la responsabilité du Secrétariat RAMCEA | 185 000 | 31 867 | Gouvernement de l’Ouganda, Fondation des Nations Unies | - Renforcement des capacités (évaluation des besoins relatifs aux principes d’utilisation rationnelle, établissement d’un fichier de spécialistes des zones humides)- Évaluation des zones humides en Ouganda- Amélioration des connaissances et de la sensibilisation (mise à jour du site Web RAMCEA, diffusion de la boîte à outils d’observation de la Terre),- Préparation du plan d’action CESP- Mobilisation de ressources (projet de stratégie de mobilisation des ressources). | Ressources limitées |
| Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche sur les zones humides de l’hémisphère occidental (CREHO), 1999 | 30 | Oui | L’organe de gouvernance est le Conseil d’administration (*Board of Directors*) qui est responsable de toutes les décisions financières, administratives et opérationnelles.  | Membre permanent du Conseil d’administration | Le Conseil d’administration est chargé d’approuver le budget et de superviser la gestion financière. | Aucune information, car aucune soumission de rapport annuel |
| Centre régional Ramsar – Asie centrale et de l’Ouest (RRC-CWA), 2002 | 15 | Oui | Les organes administratifs sont le Conseil de gestion collaborative et le Secrétariat du RRC-CWA. Le Conseil de gestion collaborative donne des orientations stratégiques, approuve les programmes, les activités ainsi que le budget et le règlement financier.  | Membre du Conseil de gestion collaborative  | Le Conseil de gestion collaborative examine les rapports annuels et approuve le budget et le règlement financier.  | Aucune information | 76 230 | Gouvernement iranien (Département de l’environnement, Ministère de l’énergie), PNUD (Plan national de conservation des zones humides d’Iran) | - CESP (célébration de la Journée mondiale des zones humides), - Mission consultative Ramsar n° 88 (approbation du rapport en cours)- Promotion de l’utilisation rationnelle des zones humides par la recherche et la gestion durable (atelier organisé)- Élargissement de la collaboration avec d’autres organisations (PNUD, RRC-EA) | Difficultés financières, dues principalement au statut juridique et à l’identité du Centre.  |
| Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RCC-EA), 2009 | 18 | Non (des informations structurelles sont disponibles sur le site Web) | Le Comité directeur donne des orientations sur l’élaboration des politiques et des programmes. Le Directeur exécutif gère les activités courantes.  | Membre du Comité directeur  | Rapport au Comité directeur, responsable des finances en poste. | 1 024 051 | 683 800 | Ministère de l’Environnement (République de Corée), Suncheon City, dons | - Atelier régional de formation (formation des gestionnaires de zones humides, dialogue politique),- Conception de modules de formation (évaluation rapide)- Promotion de la Journée mondiale des zones humides- Travail en réseau avec Wetland Link International Asia- Programme de subventions (4 projets approuvés pour l’utilisation rationnelle des zones humides, 3 projets approuvés pour la Journée mondiale des zones humides)- Réunion du Comité consultatif indépendant pour le label Ville des Zones Humides accréditée | Aucune information |
| Réseau des zones humides côtières d’Afrique de l’Ouest (WACOWet), 2009 | 13 | Oui (projet) | Le Conseil de surveillance est chargé de la supervision globale des politiques du Secrétariat de WACOWet, ainsi que du suivi et de l’examen de la mise en œuvre des stratégies, du plan annuel, de la gestion des risques, ainsi que de la situation et de la gestion financières. | Observateur | Le Manuel de procédures financières & comptables (2013) reflète les procédures budgétaires et de planification, les méthodes comptables, les rapports financiers, ainsi que les registres et documents comptables.  | 56 000 | 46 745 | Gouvernement du Sénégal, collecte de fonds (partenariat technique et financier) | - Développement de partenariats avec une institution régionale (Partenariat régional pour la conservation de la zone côtière et marine) - Réunion du conseil de gouvernance (participation de 12 pays)  | Ressources financières limitées |
| Bassin du fleuve Niger (NigerWet),2006 | 9 | Oui (projet) | Le Conseil de surveillance est chargé de la supervision globale des politiques du Secrétariat de NigerWet, ainsi que de suivre et d’étudier la mise en œuvre des stratégies et du plan annuel, la gestion des risques ainsi que la situation et la gestion financières. | Observateur | Le Manuel de procédures financières & comptables (2013) reflète les procédures budgétaires et de planification, les méthodes comptables, les rapports financiers, ainsi que les registres et documents comptables. | 50 000 | Aucune | Aucune information donnée | - Les Correspondants nationaux ont suivi une formation sur l’élaboration de projets UNOPS- Données collectées pour mettre à jour l’Initiative régionale (Niger et Guinée)  | Aucune information |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides des Hautes Andes (HAW), 2005 | 8 | Oui | Le Comité de coordination (Correspondants nationaux des pays membres) tient des réunions annuelles pour suivre la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d’action.  | Apporte un soutien au Comité de coordination  | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination).  | En nature | En nature | Pays membres | - Réunion régionale annuelle de l’ERHAA- Révision et ajustement des propositions de projets régionaux de renforcement des capacités  | Aucune information |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle du bassin du Río de la Plata, 2009 | 5 | Oui | Le Comité de coordination (pays membres) en tant qu’organe de gouvernance examine les progrès chaque année.  | Apporte un soutien au Comité de coordination  | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination) | 72 738 | 42 738 | Fonds *Wetlands for the future* (Bolivie, Paraguay, Uruguay) 72 738 CHF  | - Renforcement des capacités de gestion des zones humides dans les pays membres | Aucune information |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Caraïbes (CariWet),2009 | 14 (11 Parties contractantes, 3 territoires d’outre-mer) | Oui | Le Comité de l’Initiative régionale est coordonné par 2 pays membres et inclut chacune des Parties contractantes membres de l’Initiative, le Secrétariat Ramsar et les représentants sous-régionaux au Comité permanent pour les Caraïbes (passés, présents et futurs).  | Membre du Comité de l’Initiative régionale, apporte un soutien  | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination) | Aucune information donnée | En nature | Pays membres | - Projet IKI : Ajustements et désignation du personnel et du siège du projet | Aucune information |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens, 2009 | 14 | Oui | Le Comité de coordination de l’Initiative est dirigé par deux pays membres et comprend toutes les Parties contractantes avec le soutien du Secrétariat.  | Apporte un soutien au Comité régional  | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination) | 1755 et en nature | 1755 (COA UICN) et en nature | COA UICN | - Préparation d’un portefeuille de projets régionaux afin de trouver des sources de financement- Réunion annuelle- Participation à Ocean Community on Mangroves à Montréal  | Aucune information |
| Partenariat pour la voie de migration Asie de l’Est-Australasie, 2006 | 18 | Non (des informations structurelles sont disponibles sur le site Web) | Le Comité de gestion de l’EAAFP fournit des orientations générales politiques, opérationnelles et financières au Secrétariat de l’EAAFP. Une réunion du Partenariat a lieu chaque année pour superviser sa mise en œuvre. | Partenaire | Rapport à la Réunion des partenaires (MOP), responsable financier en poste | 920 594 | 650 701 | Municipalité d’Incheon, contributions volontaires des partenaires de l’EAAFP, collecte de fonds | - Développement d’un réseau de sites de la voie de migration (4 sites inscrits)- CESP sur les oiseaux d’eau migrateurs et leurs habitats (bulletin d’information, réseaux sociaux, Journée mondiale des zones humides)- Recherche, suivi, production de connaissances et renforcement des capacités (programme annuel de petites subventions, événement du 10e anniversaire)- Approches de la conservation à l’échelle des voies de migration (facilitateur du groupe de travail de l’UICN sur la mer Jaune)- Rédaction d’un plan EAAFP de mobilisation des ressources | Aucune information |
| Initiative pour les zones humides méditerranéennes (MedWet),1991 | 27 | Oui | L’Initiative comprend : le Comité pour les zones humides méditerranéennes (MedWet/Com) ; le Groupe de pilotage de MedWet ; le Réseau scientifique et technique de MedWet ; le Secrétariat MedWet. MedWet/Com est chargé de superviser la mise en œuvre de l’Initiative, y compris l’approbation des documents stratégiques, du budget annuel et des rapports financiers vérifiés.  | Membre du Groupe de pilotage | Le Secrétariat MedWet administre les budgets approuvés et soumet le rapport financier annuel au Groupe de pilotage de MedWet et à MedWet/Com.  | Aucune information | Aucune information | Contribution des pays partenaires de MedWet, Fondation MAVA, Agence française de la biodiversité | - Atelier/programme de formation sur l’évaluation socio-économique des services écosystémiques - Création d’un groupe de travail sur les politiques- Conservation et gestion efficace du réseau de sites Ramsar (création d’un réseau de gestionnaires de sites)- Promotion de l’utilisation rationnelle des zones humides (soutien au label Ville des Zones Humides accréditée, pour la mise à jour des inventaires nationaux- Amélioration de l’application de la Convention de Ramsar (coordination et renforcement du Réseau scientifique et technique de MedWet- Communication à travers la publication d’un bulletin d’information mensuel, Journée mondiale des zones humides, préparation d’un programme de renforcement des capacités de 3 ans sur la collecte de fonds) | Aucune information |
| Initiative pour les zones humides des Carpates (CWI), 2006 | 7 | Oui | L’organe d’exécution de la CWI est un Conseil composé des Correspondants de chaque membre. Il élit un président chargé de diriger les procédures, et se réunit périodiquement.  | Contribue aux travaux du Conseil  | Pas d’informations détaillées | 68 728 (EUR) | 19 285,94 (EUR) | Conservatoire national de la nature de la République slovaque (SNC SR SK), Ministère de l’environnement (Hongrie, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Ukraine), projets du Programme transnational sur le Danube, projet européen Centralparks, BfN Allemagne, budget CWI de la Hongrie) | - Intégration des zones humides (dans les politiques sectorielles et dans l’élaboration d’une proposition relative au changement climatique)- Gestion des bassins versants (élaboration de projets, facilitation des consultations bilatérales) - Réseaux écologiques et gestion des sites (participation à des projets liés aux problèmes de connectivité des zones humides, inscription de sites Ramsar (7 sites en Ukraine))- Prévention des dommages environnementaux (consultations avec les partenaires à propos de la construction du barrage de Basca Mare)- Conservation et restauration des zones humides (participation à un atelier sur les tourbières)- Changement climatique (participation à la réunion du Groupe de travail sur le changement climatique, discussion sur les priorités des projets)Recherche, suivi et système d’information (participation à un atelier sur l’échange systématique et les sciences dans les prises de décisions, participation au projet Centralparks)- CESP (site Web mis à jour, promotion de la CWI par les médias, présentation de la CWI à la réunion du Comité Ramsar slovaque, consultation sur le programme de formation avec le Ministère tchèque de l’environnement) | Aucune information  |
| Initiatives pour les zones humides nordiques et baltiques (NorBalWet), 2005 | 9 | Oui | Le Groupe de coordination est composé des Correspondants nationaux Ramsar de chaque pays participant, et constitue l’organe de décision.  | Membre du groupe de coordination  | Le pays hôte fournit un appui administratif | 10 800 (EUR) | 8904 (EUR) | Ministère de l’environnement (Finlande) | - Coordination des réunions- Mise à jour du site Web- Communications (événements publics) | Faible coordination des projets communs  |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières de la mer Noire et de la mer d’Azov (BlackSeaWet), 2007 | 7 | Oui | Les instances d’exécution sont : l’Organe de gestion, l’Unité de coordination et les groupes de travail nationaux. Les responsabilités de l’Organe de gestion comprennent la prise de décisions stratégiques, ainsi que l’approbation et le suivi des plans de travail annuels.  | Membre de l’organe de direction | Aucune information détaillée | Aucune information donnée | 12 000 | Projet UE/PNUD « *Improving Environmental Monitoring of the Black Sea: selected measures*» (EMBLAS-Plus) | - Gestion et coordination de l’Unité de BlackSeaWet (6e réunion)- Sensibilisation du public (diffusion d’informations, organisation d’événements conjoints à l’occasion de la Journée mondiale des zones humides)- Échange d’informations sur l’évaluation des services écosystémiques, la restauration du régime hydraulique et des caractéristiques écologiques des zones humides, et les espèces exotiques envahissantes- Élaboration et promotion de propositions de projets | Aucune information |
| Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Sénégal, 2016 | 4 | Oui (statuts et règlement intérieur) | Les organes de gouvernance sont : la Commission, le Conseil d’administration et le Secrétariat de l’Initiative. Les responsabilités de la Commission comprennent la prise de décisions sur l’orientation de l’Initiative, l’approbation des stratégies, du programme et du plan de travail, ainsi que le contrôle des ressources financières.  | Aucune information détaillée | Gérée par le Coordinateur  | 41 200 | 32 944 | 41 200 CHF (montant restant du financement par le budget administratif Ramsar les années précédentes) | - Réunion de revitalisation et de planification de SenegalWet à Nouakchott (juillet 2019) - Réunion du conseil de gouvernance à Dakar (novembre 2019) - Sessions de formation pour R-METT au Mali et en Guinée- Sessions de formation sur le SISR | Changement de président de l’organe directeur et de coordinateur de cette IRR  |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation durable des zones humides du bassin de l’Amazone, 2016 | 7 | Oui | L’Initiative est coordonnée par le Comité de coordination dont les membres sont les Correspondants nationaux Ramsar. | Le Secrétariat Ramsar soutient l’organe de gouvernance | Gérée par le Secrétariat Ramsar conformément aux décisions du Coordinateur de l’Initiative | 30 000 | 0 | 60 727 CHF (incluant le financement par le budget administratif Ramsar les années précédentes) | - Préparation de la 4e réunion de cette Initiative- Préparation et finalisation de la proposition de projet dans le cadre du programme régional FEM-7 *Sustainable Amazonian countries*- Approbation du logo | Aucune information |
| Initiative régionale Ramsar pour l’Asie centrale (RRI-CA), 2016 | 4 | Non | L’organe de décision est le Comité de coordination, qui est composé de trois membres principaux et de six membres suppléants des pays membres.  | Aucune information détaillée | Secrétaire technique de l’IRR Asie centrale (basé au CAREC) | 74 753 | 62 824 | Budget administratif Ramsar | - Renforcement des capacités des différents membres (évaluation rapide des zones humides, dialogue initial avec les pays membres potentiels)- Promotion de la RRI-CA et de ses buts et plans (production d’un calendrier, événements de la Journée mondiale des zones humides) - Élaboration de projets régionaux | Budget limité – aucun atelier régional n’a été organisé, car le budget n’était pas suffisant pour l’organisation.  |
| Initiative régionale Ramsar indo-birmane (IBRRI), 2016 | 5 | Non (des informations structurelles sont disponibles sur le site Web) | Le Comité directeur, qui est composé des autorités administratives Ramsar des pays membres, supervise le fonctionnement de l’Initiative.  | Observateur | Gérée par le Bureau régional de l’UICN pour l’Asie/ l’Administrateur de programme pour l’UICN | 33 333 | 174 142 | BMU-IKI Projet Mekong WET, budget administratif Ramsar | - Lancement du plan stratégique de l’IBRRI- Activités de formation (dialogue sur les politiques des zones humides, évaluation participative de l’efficacité de la gestion, formation au journalisme citoyen)- Activités de CESP (octroi d’une petite subvention aux gouvernements locaux, publication d’informations sur le Web) et événement lié à la Journée mondiale des zones humides | Certaines activités ont été reportées à 2020 en raison de problèmes de programmation. |

**Annexe 2**

**Format, rapport annuel et planification de l’année à venir**

**(Veuillez ne pas modifier le format)**

**Rapport annuel pour l’année XXXX et plan pour l’année XXXX**

(6 pages maximum)

Date limite de soumission : XX janvier XXXX

NOTE : pour remplir ce formulaire, veuillez vous référer à l’explication ci-jointe.

1. **Informations générales**
2. Nom de l’Initiative régionale Ramsar (IRR) :
3. Le cahier des charges ou les documents équivalents ont-ils été mis à jour ? Oui / Non

(Si oui, veuillez fournir le lien internet vers le(s) document(s) au format PDF mis à jour.)

NOTE : Conformément au [paragraphe 8 de la Résolution XIII.9](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/xiii.9_rris_f.pdf), les IRR rédigent leur cahier des charges ou des documents équivalents qui contiennent leur propre règlement intérieur, la description de leur structure, de leur gouvernance et de leur composition, y compris le statut de la participation du Secrétariat de la Convention à l’IRR, et qui doivent se conformer aux Résolutions et Recommandations de la Conférence des Parties.

1. L’IRR est-elle admissible à l’appui financier du budget administratif du Secrétariat de la Convention sur les zones humides ?

Oui / Non

NOTE : Les IRR admissibles sont : 1) l’Initiative régionale pour le bassin de l’Amazone ; 2) l’Initiative régionale pour l’Asie centrale ; 3) l’Initiative régionale indo-birmane ; et 4) l’Initiative régionale pour le bassin du fleuve Sénégal ([Décision SC52-19](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/sc52_decisions_f.pdf)). Conformément au [paragraphe 24 de la Résolution XIII.2](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/xiii.2_finance_f.pdf), les IRR en Afrique sont invitées à soumettre, dans le cadre des rapports, des demandes d’accès au solde disponible du fonds africain de contributions volontaires sur une base annuelle conformément aux dispositions de la Résolution XIII.9.

1. **Travaux et activités entrepris au cours de l’année XXXX**

Veuillez fournir dans le tableau ci-dessous un résumé des travaux entrepris au cours de l’année en énumérant les activités de l’Initiative, les résultats obtenus, les indicateurs vérifiables, les sources d’information permettant de vérifier les réalisations, et les Buts correspondants dans le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 pour analyser les tâches liées à l’application de la Convention ([Résolution XIII.9, paragraphe 8 e](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/xiii.9_rris_f.pdf)). (Veuillez vous référer au Plan stratégique Ramsar :

<https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/cop12_res02_strategic_plan_f.pdf>).

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs** | **Activités** | **Résultats** | **Indicateurs vérifiables** | **Moyens de vérification/ Source d’information** | **Buts correspondants dans le Plan stratégique Ramsar** |
| 1. Objectif 1 | 1.1 Activité entreprise | Achevée/ Non achevéeRésultats : |  |  |  |
|  | 1.2 Activité entreprise | Achevée/ Non achevée Résultats : |  |  |  |
| 2. Objectif 2 |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

1. **Principales réalisations / principaux résultats au cours de l’année XXXX**
2. Veuillez décrire brièvement les deux ou trois principales réalisations / principaux résultats au cours de l’année XXXX (200 mots maximum) :

|  |
| --- |
|  |

1. Pour les IRR recevant un financement de la Convention en XXXX, s’il y a eu des changements dans le plan de travail au cours de l’année XXXX, tels qu’un report ou un retard, veuillez en indiquer les raisons (200 mots maximum) :

|  |
| --- |
|  |

1. Veuillez décrire brièvement les deux ou trois principaux défis et enseignements tirés et les mesures prévues pour les surmonter ou les appliquer (200 mots maximum) :

|  |
| --- |
|  |

1. **Rapport financier pour l’année XXXX**

Veuillez fournir des informations financières sur les recettes et les dépenses. Si une devise autre que le franc suisse (CHF) est utilisée, veuillez inscrire chaque recette ou dépense dans la devise utilisée et appliquer le taux de change en vigueur pour convertir la somme totale en CHF.

*Pour les IRR recevant un financement de la Convention en XXXX, veuillez fournir les informations nécessaires dans les tableaux ci-dessous.*

Budget total prévu pour l’année XXXX : (CHF) (tel que présenté dans le plan de l’année précédente)

Détails des sources des recettes et des montants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Sources des recettes/financements** | **Recettes/financements perçus** |
| **Budget administratif Ramsar**  | montant  |
| Autres sources (veuillez fournir des précisions telles que le nom du donateur, le nom du projet, etc.) | montant |
|  |  |
|  |  |
| **Total (CHF)** | **(Le total doit être en CHF)** |

 Détails des dépenses :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Postes budgétaires** | **Dépenses prévisionnelles** | **Dépenses réalisées** | **Source des recettes/financements** |
| 1.1 activité |  |  |  |
| 1.2 activité |  |  |  |
| Administration  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Total (CHF)** | **(le total doit être en CHF)** | **(le total doit être en CHF)** |  |

Certifié par (*responsable de la gestion financière*) le (*date*)

**Solde au 31 décembre XXXX**:

Montant total du solde non dépensé et/ou non engagé à reporter en YYYY (année suivante), ou déficit : \_\_\_\_\_\_\_\_\_ (CHF)

 (Veuillez rayer soit le solde non dépensé et/ou non engagé soit le déficit, selon le cas)

* 1. S’il y a un solde non dépensé et/ou non engagé, veuillez expliquer comment il sera utilisé au cours de l’année suivante.
	2. Veuillez expliquer comment le financement a été dépensé ou engagé, et comparer cela au plan sur lequel la demande de financement était basée. Veuillez expliquer tout changement majeur y compris du calendrier.

*Pour les IRR ne recevant pas de financement de la Convention en XXXX, veuillez fournir les informations nécessaires dans le tableau ci-dessous.*

Budget total prévu pour l’année XXXX : (CHF) (tel que présenté dans le plan de l’année précédente)

Détails des sources des recettes et des montants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Sources des recettes/financements\*** | **Recettes/financements perçus**  |
| Nom des sources  | montant  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| **Total (CHF)** | **Le total doit être en CHF** |

 Détails des dépenses :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Postes budgétaires** | **Dépenses prévisionnelles** | **Dépenses réalisées** |
| 1.1 activité |  |  |
| 1.2 activité |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **Total (CHF)** | **Le total doit être en CHF** | **Le total doit être en CHF** |

Certifié par (*responsable de la gestion financière*) le (*date*)

Montant total du solde non dépensé et/ou non engagé à reporter sur YYYY (l’année suivante), ou déficit : \_\_\_\_\_\_\_\_ (CHF)

(Veuillez rayer soit le solde non dépensé et/ou non engagé soit le déficit, selon le cas)

*\** *Si l’IRR ne peut pas divulguer les détails financiers, veuillez communiquer au Secrétariat les rapports d’audit ou les rapports financiers soumis aux organes de gouvernance. Veuillez noter que le Secrétariat doit fournir ces informations au Comité Permanent et à la Conférence des Parties Contractantes pour assurer la reconnaissance de la responsabilité financière de l’IRR, conformément au* [*paragraphe 8.d de la Résolution XIII.9*](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/xiii.9_rris_f.pdf)*.*

1. **Travaux et activités prévus pour l’année (YYYY** **année suivante)**

Veuillez fournir un résumé des travaux prévus, au format présenté ci-dessous, en énumérant les activités prévues dans le cadre de l’Initiative, les résultats attendus, les indicateurs vérifiables, les sources d’information permettant de vérifier la réalisation, et les buts correspondants dans le Plan stratégique :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs** | **Activités** | **Résultats attendus** | **Indicateurs vérifiables** | **Moyens de vérification/ Source d’information** | **Buts correspondants dans le Plan stratégique Ramsar (**[**lien**](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/cop12_res02_strategic_plan_f.pdf)**)** |
| 1. Objectif 1 | 1.1 Activité prévue |  |  |  |  |
|  | 1.2 Activité prévue |  |  |  |  |
| 2. Objectif 2 |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

1. **Plan financier pour l’année XXXX**

Veuillez fournir des informations financières sur les recettes et les dépenses prévues/budgétisées. Si une devise autre que le franc suisse (CHF) est utilisée, veuillez inscrire chaque recette ou dépense dans la devise utilisée et appliquer le taux de change en vigueur pour convertir la somme totale en CHF.

.

*Pour les IRR recevant un financement de la Convention en XXXX, veuillez fournir les informations nécessaires dans les tableaux ci-dessous.*

 Budget total prévu : \_\_\_\_\_\_\_\_ (CHF)

Détails des recettes prévisionnelles et des montants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Sources des recettes/financements** | **Montant des recettes/financements prévus/budgétisés** |
| **Budget administratif Ramsar**  | montant (devise) |
| Autres sources (veuillez fournir des précisions telles que le nom du donateur, le nom du projet, etc.) | montant (devise) |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| **Total (CHF)** | **Le total doit être en CHF** |

Détails des dépenses prévisionnelles :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activités** | **Dépenses prévisionnelles** | **Source des recettes/financements** |
| 1.1 activité | montant (devise) |  |
| 1.2 activité |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **Total** | **Le total doit être en CHF** |  |

Ce rapport est certifié par (*personne responsable de votre IRR*) le (*date*)

*Pour les IRR ne recevant pas de financement de la Convention en XXXX, veuillez fournir les informations nécessaires dans les tableaux ci-dessous*

Budget total prévu : \_\_\_\_\_\_\_\_ (CHF)

Détails des recettes prévisionnelles et des montants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Sources des recettes/financements** | **Montant des recettes/financements prévus/budgétisés** |
| Noms des sources | montant (devise) |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| **Total (CHF)** | **Le total doit être en CHF** |

Détails des dépenses prévisionnelles :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activités** | **Dépenses prévisionnelles** | **Source des recettes/financements\*** |
| 1.1 activité | montant (devise) | Noms des sources |
| 1.2 activité |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **Total** | **Le total doit être en CHF** |  |

Ce rapport est certifié par (*personne responsable de votre IRR*) le (*date*)

**Notes explicatives**

1. Cahier des charges des IRR

Conformément au [paragraphe 8 de la Résolution XIII.9](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/xiii.9_rris_f.pdf), les IRR rédigent leur cahier des charges qui contient leur propre règlement intérieur, la description de leur structure, de leur gouvernance et de leur composition, y compris le statut de la participation du Secrétariat de la Convention à l’IRR. Ce cahier des charges doit se conformer aux Résolutions et Recommandations de la Conférence des Parties ([Résolution XIII.9](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/xiii.9_rris_f.pdf)). Les documents équivalents doivent couvrir les mêmes éléments.

1. Admissibilité à l’appui financier du budget administratif du Secrétariat

Selon les Directives opérationnelles (2016-2018), l’appui financier du budget administratif à une IRR est fourni pour une durée limitée, en principe uniquement pour une période conforme aux indications du [paragraphe 8.g de la Résolution XIII. 9](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/xiii.9_rris_f.pdf). Les IRR admissibles sont : 1) l’Initiative régionale pour le bassin de l’Amazone ; 2) l’Initiative régionale pour l’Asie centrale ; 3) l’Initiative régionale indo-birmane ; et 4) l’Initiative régionale pour le bassin du fleuve Sénégal (approuvées dans la [Décision SC52-20](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/sc52_decisions_f.pdf) en 2016).

Conformément au [paragraphe 24](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/xiii.2_finance_f.pdf) de la Résolution XIII.2, les IRR en Afrique sont invitées à soumettre, dans le cadre des rapports, des demandes d’accès au solde disponible du fonds africain de contributions volontaires sur une base annuelle conformément aux dispositions de la Résolution XIII.9.

1. Rubriques des tableaux relatifs aux activités

Pour remplir les tableaux relatifs aux activités entreprises et aux activités prévues, veuillez vous assurer que les rubriques « Objectifs », « Activités », « Résultats », « Indicateurs vérifiables » et « Moyens de vérification/source d’information » sont conformes au plan présenté pour l’année.

* Objectifs : Veuillez préciser l’énoncé spécifique décrivant la réalisation ou le résultat souhaité (p. ex. améliorer les capacités des membres de l’IRR en matière de gestion des zones humides).
* Résultats : Veuillez indiquer si les activités prévues sont achevées ou non. Si vous avez organisé un atelier/séminaire/formation, veuillez préciser le nombre de participants et inclure des informations sur le genre, p. ex. XX formations ont été organisées, XX personnes ont participé (XX femmes, XX hommes). Ces informations permettront d’évaluer les réalisations et leurs résultats.
* Indicateurs vérifiables : Les indicateurs servent à mesurer les progrès et les réalisations. Veuillez inclure des indicateurs permettant de vérifier les progrès accomplis en vue d’obtenir des résultats et la manière dont ces résultats sont obtenus (p. ex. : le nombre de formations, le nombre de publications).
* Moyens de vérification/source d’information : Veuillez mentionner les moyens de vérification qui montrent comment les informations sur l’indicateur peuvent être obtenues (p. ex. rapports de formation, modules de formation).
* Pertinence par rapport aux [Buts du Plan stratégique Ramsar (2016-2024)](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/ramsar_convention_strategic_plan_poster_french.pdf) : Veuillez indiquer à quels Buts du Plan stratégique de Ramsar chacun des objectifs contribue le plus.
* Selon le règlement intérieur de votre IRR, si le statut des activités entreprises et des activités prévues est approuvé par l’organe de gouvernance de votre IRR, tel que le comité de pilotage, veuillez indiquer la date d’approbation.